

# INFORMATIONS SUR LA CHAÎNE ALIMENTAIRE

## Filières ovine et caprine

*Organismes ayant participé à la rédaction : FNO, FNEC, CNBL, Coop de France Bétail et Viande, FFCB, FMBV, FNEAP, FNICGV, SNIV-SNCP, DGAI, GDS France, Institut de l'Élevage, Interbev Ovins.*

# ICA : une exigence Européenne

Elevage



**Informations sanitaires  
pertinentes**

- Elevage
- Abattoir
- Marché
- Centre de rassemblement

« La qualité sanitaire de la viande dépend aussi de la santé des animaux, des pratiques d'élevage et de l'environnement de l'élevage »

## ICA : pourquoi ?

- La santé des animaux, les pratiques d'élevage et l'environnement de l'élevage ont une incidence sur la qualité sanitaire de la viande et donc sur la santé du consommateur,
- L'éleveur est responsable de la qualité sanitaire des produits issus de son élevage.  
  
→ Il a l'obligation d'informer la filière sur d'éventuels problèmes sanitaires.

# Le cadre réglementaire français

- Arrêté du 14 novembre 2012
  - Entre en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2013
- Note de service du 20 novembre 2012

**Les informations sanitaires  
concernées par l'ICA  
et règles de transmission**



# Les informations concernées par l'ICA

**MEDICAMENTS VETERINAIRES** – animaux sous délai d'attente

**BOTULISME CLINIQUE**

**LISTERIOSE CLINIQUE**

**SALMONELLOSE CLINIQUE  
DIGESTIVE OU SEPTICEMIQUE**

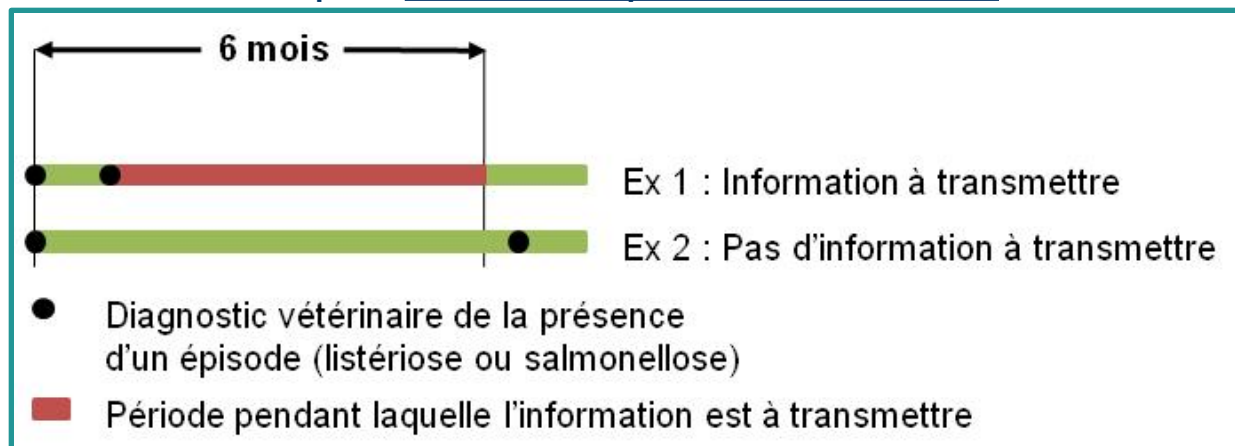
Confirmées par analyse de  
laboratoire et diagnostic  
vétérinaire

**CONTAMINANTS DE L'ENVIRONNEMENT** (informations provenant des  
services vétérinaires)

# ICA « listériose ou salmonellose clinique » ?

## LES ANIMAUX CONCERNES

Tous les animaux du troupeau s'il y a eu 2 épisodes de listériose ou salmonellose clinique, confirmés par un vétérinaire, en 6 mois



## Précisions IMPORTANTES

Episode = plusieurs animaux atteints

Listériose ou salmonellose clinique : cela comprend un diagnostic vétérinaire avec visite et analyses.

# ICA « botulisme » ?

## **BOTULISME CLINIQUE**

### **LES ANIMAUX CONCERNES**

Les animaux du lot (animaux ayant reçu les mêmes aliments) où un cas de botulisme clinique a été détecté il y a moins de 15 jours.



# ICA « traitements vétérinaires » et « contaminants de l'environnement » ?

## TRAITEMENT VETERINAIRE

### LES ANIMAUX CONCERNES

Tous les animaux encore sous délais d'attente

**ATTENTION** : il est interdit d'expédier à l'abattoir un animal sous délai d'attente

## CONTAMINANT DE L'ENVIRONNEMENT

### LES ANIMAUX CONCERNES

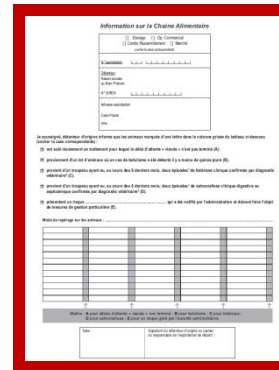
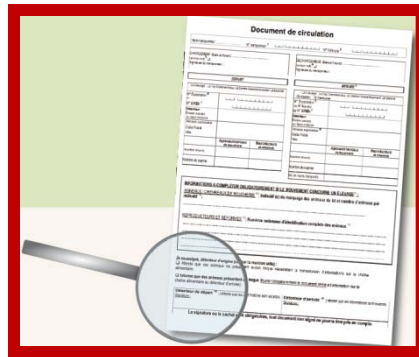
Tous les animaux spécifiés par les services vétérinaires **et tant qu'ils ne lèvent pas cette obligation** (même si l'animal a changé d'élevage)

# **En pratique - modalités de transmission de l'ICA**



# 2 supports : document de circulation + document complémentaire ICA

Elevage



- Elevage
- Abattoir
- Marché
- Centre de rassemblement

L'ICA est à transmettre avec les animaux,  
sauf si les services vétérinaires demandent par écrit qu'elle soit transmise 24h avant l'arrivée des animaux à l'abattoir

# ICA et document de circulation

**Document de circulation**

N° de transporteur: ..... N° SIREN<sup>1</sup> ..... N° Vétérinaire<sup>2</sup> .....

CHARGEMENT (Date et heure) .....  
Lieu de chargement .....  
Signature du transporteur: .....

DÉCHARGEMENT (Date et heure) .....  
Lieu de déchargement .....  
Signature du transporteur: .....

DÉPART		ARRIVÉE <sup>3</sup>	
<input type="checkbox"/> Élevage <input type="checkbox"/> Op. d'abattage <input type="checkbox"/> Centre de soins vétérinaires <input type="checkbox"/> Abattoir			
N° Exploitation <sup>6</sup>	.....	N° Exploitation <sup>6</sup>	.....
N° SIREN <sup>7</sup>	.....	N° SIREN <sup>7</sup>	.....
Détenteur	.....	Détenteur	.....
Préciser le mode de transport	.....	Préciser le mode de transport	.....
Préciser le type d'opération	.....	Préciser le type d'opération	.....
Code Postal	.....	Code Postal	.....
Ville	.....	Ville	.....
Approuvés par les vétérinaires de la zone de départ	.....	Approuvés par les vétérinaires de la zone d'arrivée	.....
Nombre d'ovins	.....	Nombre d'ovins	.....
Nombre de caprins	.....	Nombre de caprins	.....
N° de herd tags	.....	N° de herd tags	.....

**INFORMATIONS À COMPLÉTER OBLIGATOIREMENT SI LE MOUVEMENT CONCERNE UN ÉLEVAGE<sup>4</sup> :**  
**AGNEAUX / CHEVREAUX DE BOUCHERIE<sup>5</sup> :** Indiquer (s) le(s) marquage(s) des animaux du lot et nombre d'animaux par indicatif<sup>10</sup> :  
.....  
**REPRODUCTEURS ET REFORMÉS<sup>11</sup> :** Numéros nationaux d'identification complets des animaux<sup>12</sup>  
.....

Je soussigné, détenteur d'origine (concernant la mention utile) :  
 Atteste que ces animaux ne présentent aucun risque nécessitant la transmission d'informations sur la chaîne alimentaire.  
 Informe que des animaux présentent un risque (doivent obligatoirement le documenter et fournir l'information sur la chaîne alimentaire au détenteur d'arrivée).

Détenteur de départ<sup>13</sup> / atteste que les informations sont exactes. Signature: .....  
Détenteur d'arrivée<sup>14</sup> / atteste que les informations sont exactes. Signature: .....

La signature ou le cachet est obligatoire, tout document non signé ne pourra être pris en compte.

# ICA et document de circulation

Je n'ai pas d'informations sanitaires spécifiques à transmettre.

Je soussigné, détenteur d'origine (cocher la mention utile) :

- Atteste que ces animaux ne présentent aucun risque nécessitant la transmission d'informations sur la chaîne alimentaire.
- Informe que des animaux présentent un risque (fournir obligatoirement le document dédié à l'information sur la chaîne alimentaire au détenteur d'arrivée).

**CAS 2 :**

J'ai des informations sanitaires spécifiques à transmettre : je complète le document complémentaire ICA.

Je soussigné, détenteur d'origine (cocher la mention utile) :

- Atteste que ces animaux ne présentent aucun risque nécessitant la transmission d'informations sur la chaîne alimentaire.
- Informe que des animaux présentent un risque (fournir obligatoirement le document dédié à l'information sur la chaîne alimentaire au détenteur d'arrivée).



# Conséquences en cas de défauts de transmission de l'ICA à l'abattoir

- Les défauts de transmission de l'ICA :
  - Absence de document ICA
  - Document ICA incomplet, raturé, illisible
  - Document ICA ne correspondant pas à l'animal ou au lot d'animaux
- Conséquences :
  - abattage de l'animal que si autorisation du vétérinaire sanitaire
    - Isolement de l'animal en bouverie
    - Inspection renforcée (ante et post-mortem)
    - Passage en fin de chaîne d'abattage

